

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 12 novembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents :
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent DEBES
- Excusé(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Serge OEHLER
- Absent(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BUFFET
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CP/2018/397 - 0000 - Administration générale**  
**Proposition de cession de véhicules gérés par le Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- le retour d'affectation des biens figurant en annexe 1 du budget du Service du Parc des Véhicules et Bacs-Rhénans vers le budget principal ;
- d'approuver le principe de l'aliénation de véhicules du Département, par le biais d'un site de vente aux enchères publiques sur Internet ;
- d'autoriser l'aliénation des véhicules, par le budget propriétaire des biens (budget principal ou budget annexe du Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans) conformément à l'annexe jointe à la présente délibération ;
- que ces véhicules pourront être vendus seuls ou par lot (dont le prix est égal à la somme des prix-planchers des véhicules qui composent le lot) ;
- de la remise en vente des véhicules soit par le biais d'une vente aux enchères publiques sur internet, ou via les Domaines, soit par toute autre procédure de mise en vente, des véhicules non vendus à l'issue de la première mise en vente via un site de vente aux enchères publiques ;
- que les biens vendus seront retirés au Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans du Département du Bas-Rhin ;
- que les véhicules vendus ne bénéficient d'aucune garantie de bon fonctionnement et sont acquis, en l'état, aux risques et périls de l'acheteur ;

- que le produit de ces ventes fera l'objet d'une subvention de fonctionnement entre le budget principal et le budget annexe du Service du Parc des Véhicules et Bacs-Rhénans (SPVBR).

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181112-lmc1121128-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 19/11/18